



# Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal Séance du 4 décembre 2017

Par suite d'une convocation en date du 29 novembre 2017, les membres composant le Conseil Municipal de Recy se sont réunis en Mairie le lundi 4 décembre 2017 à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Michel VALTER.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Madame Sylvie AUGUSTE (pouvoir donné à Madame Carole SIMON), Madame Sylvie MATHIOTTE (pouvoir donné à Madame Christelle PHILIPPE), Monsieur Olivier KARAS (pouvoir donné à Monsieur Thierry DONRAULT) et Madame Émile HAUMONT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Thierry DONRAULT est désigné pour remplir cette fonction.

L'ordre du jour est le suivant :

- Acquisition foncière,
- Décision modificative,
- Encaissement d'un don,
- Groupement de Commande,
- Questions et informations diverses.

## Acquisition foncière

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a été contacté par des membres de la famille Léon CHANGENOT qui souhaite vendre une parcelle cadastrée Y 63, d'une superficie de 1 ha 977, lieudit "le Champ Vicomte". Cette dernière étant située entre deux parcelles appartenant à la commune, son acquisition contribuerait à augmenter la surface de la réserve foncière communale pour d'éventuels projets futurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE à l'unanimité**, le Maire à se porter acquéreur de la parcelle cadastrées Y 63, d'une superficie de 1 ha 977 lieudit "le Champ Vicomte", et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## Décision modificative

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative pour le budget M14 de la commune, et plus précisément :

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2111 (21) : Terrains nus	40 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	20 000,00
2135 (21) : Instal.géné.,agence ,aménag. construc	-10 000,00		
21534 (21) : Réseaux d'électrification	-10 000,00		
<b>Total dépenses</b>	<b>20 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>20 000,00</b>

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant		Montant
023 (023) : Virement à la section d'invest	20 000,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	- 20 000,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, **approuve** la décision modificative ci-dessus proposée par Monsieur le Maire.

## Encaissement d'un don

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil suite à l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 23 novembre 2017 de l'association Entr'Aide et Amitié, il a été décidé de dissoudre cette association. Mme VITRY souhaite faire don du solde du compte bancaire de l'association à la commune qui l'avait subventionnée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **autorise**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du prochain don de l'association Entr'aide et Amitié, suite à sa dissolution.

## Groupement de commande de Gaz naturel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le groupement de commande sur la fourniture et l'acheminement de gaz naturel signé en janvier 2016 arrive à son terme au 21 décembre 2018,

Il convient donc de s'attacher à préparer la relance des marchés dans le cadre d'une nouvelle mutualisation, afin de conforter et de poursuivre les efforts communs, en matière de rationalisation et d'économie de gestion.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de mettre en œuvre une procédure en groupement de commandes, telle que prévue par l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Le groupement de commandes sera composé de la Ville de Châlons-en-Champagne, de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et des communes-membres de la Communauté d'Agglomération intéressées.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes sera signée par les membres. Après lecture de la convention il est proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à lancer consécutivement pour le compte de l'ensemble des membres, la procédure d'accord-cadre afférente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ l'exposé qui précède, DECIDE** de constituer un groupement de commandes avec les membres cités précédemment, **DESIGNE** la Ville de Châlons en Champagne comme coordonnateur du groupement.

**DIT** que la Commission compétente sera une commission d'appel d'offres mixte, constituée de chaque membre du groupement.

**ÉLIT** pour la représenter au sein de la commission d'appel d'offres mixte du groupement de commandes :

Membre titulaire : **Jacques ROUSSEAU**

Membre suppléant : **Jacques LANDRAIN**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et à lancer la procédure et à signer toutes les pièces du marché à intervenir.

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2019, et suivants, sous réserve de leur vote.

## QUESTIONS DIVERSES

### Cérémonie du 11 novembre 2018

Monsieur Gérard REGNAULD fait part aux membres du Conseil Municipal de son projet de cérémonie pour le 11 novembre 2018. Il rappelle que le 21 août 1914, un accident de train est survenu sur le territoire de la commune de Recy. Six soldats du 7<sup>ème</sup> Régiment de Hussards y ont laissé la vie. Monsieur REGNAULD envisage de poser une plaque souvenir sur le Monument aux Morts, avec les noms des six militaires décédés portant le statut « Mort pour la France ».

Une invitation à participer à cette cérémonie sera prochainement envoyée aux membres des familles des défunts.

### PCS

Monsieur Gérard REGNAULD informe les membres du Conseil Municipal qu'une formation aux 1<sup>ers</sup> secours sera proposée aux conseillers municipaux, agents communaux et aux membres du PCS. Différentes dates sont proposées, Monsieur REGNAULD enverra un mail d'information afin que chacun puisse s'exprimer sur la date choisie.

### Commission Environnement

Monsieur Thierry DONRAULT informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la Pointe du Douvat sont maintenant terminés.

Il rappelle que l'inauguration de la prochaine exposition du « Jardin d'expression » aura lieu le 27 janvier 2018 à 14h. Un café sera offert aux habitants.

### Prochaine date du Conseil Municipal

Monsieur le Maire souhaite fixer la prochaine réunion du Conseil Municipal, elle est prévue le 8 janvier 2018 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

À Recy, le 4 décembre 2017.

Le Maire,  
Michel VALTER

